



FICHE MEMO

Élus, agriculteurs, habitants : s'outiller pour mieux préserver l'eau et le bocage

Note à l'utilisateur : ces fiches sont à usage informatif et sont susceptibles d'être mises à jour régulièrement selon les évolutions techniques et réglementaires. N'hésitez pas à nous contacter directement pour une information complète et actualisée.

Pourquoi et comment mieux gérer les eaux pluviales sur ma commune ?

Public :

*Elus
Techniciens*

Contexte :

Avec l'imperméabilisation croissante, les eaux de pluies ne s'infiltrent plus, mais ruissellent et se chargent en polluants. Lorsqu'elles sont captées avec les eaux usées, elles rejoignent les stations d'épuration dont elles perturbent le fonctionnement.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, il existe des techniques permettant aux aménagements communaux (voirie, parkings, aménagements d'espaces publics...) de favoriser l'infiltration et le rechargement des nappes tout en réduisant les risques d'inondation et en améliorant le confort thermique des lieux publics.

Apports de cette fiche :

- Proposer des exemples d'aménagement permettant de préserver la ressource en eau sur les espaces publics dans les communes rurales du Boischaut Sud.
- Être orienté vers des structures qui peuvent accompagner les choix techniques
- Connaître les sources de financement mobilisables.

Actions proposées et méthodes:

- les bonnes questions à se poser
- méthodologie, étapes, matériel ou moyens nécessaires, etc

La GIEP ou Gestion Intégrée des Eaux Pluviales se traduit par des aménagements qui permettent :

- d'infiltrer l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe
- d'éviter son ruissellement et son chargement en polluants
- de réduire les volumes/ débits rejetés au réseau pour prévenir les débordements
- de contribuer à atténuer les îlots de chaleur.

Adopter ces techniques dans ses aménagements permet donc à la fois de protéger les biens, les personnes (contre le risque d'inondation), mais aussi le milieu naturel (préservation de la qualité de l'eau, du cadre de vie, de la biodiversité).

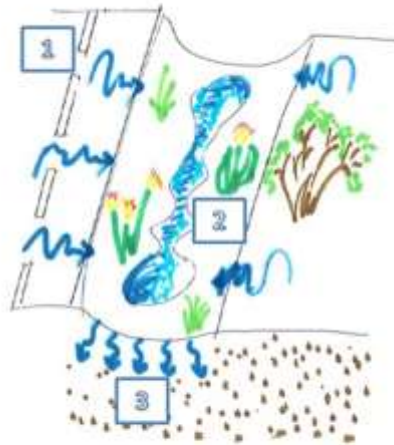
Etapes clés :

- S'informer sur les techniques, voir des réalisations, mesurer les avantages/limites
- Evaluer ses besoins
- Bien connaître des contraintes et opportunités du site à aménager
- Se référer à la législation et les documents cadres (SDAGE, SCoT, etc.)
- Mobiliser les soutiens techniques (chargés de missions/techniciens, maîtres d'œuvre, etc.) et financiers
- Associer les usagers à la réflexion sur la conception des aménagements
- Mettre en œuvre et évaluer

Solutions techniques :

Il existe des solutions issues du bon sens et souvent moins coûteuses : noue d'infiltration, tranchée d'infiltration, puits d'infiltration, chaussée drainante, toiture ou mur végétalisés, etc.

Noue d'infiltration



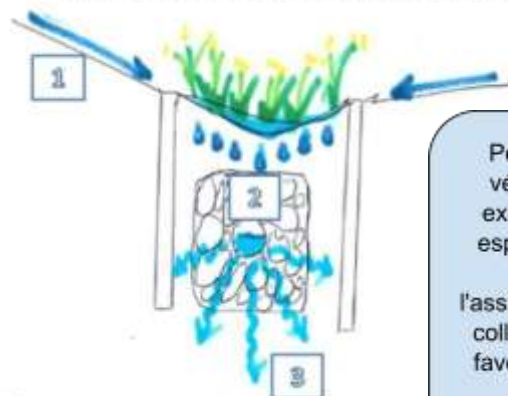
Située en bordure de voirie, de parking, de chemin piétonnier ou de bâtiment, sa fonction est de stocker/infiltrer les eaux pluviales collectées sur ces ouvrages.

Principe de fonctionnement:

- 1/ Alimentation des noues, en surface et par ruissellement direct des eaux de pluie
- 2/ Stockage temporaire dans la noue.
- 3/ Infiltration des eaux de pluie dans le sol.

-> Pour plus de renseignements sur la noue d'infiltration : cf. fiche technique n°1 de l'ADOPTA sur <https://www.adopta.fr/nos-ressources/>

Tranchée d'infiltration



Pensez à utiliser des végétaux adaptés : il existe de nombreuses espèces permettant de contribuer à l'assainissement des eaux collectées ou encore de favoriser la biodiversité!

Principe de fonctionnement:

1/ Alimentation :

- a) Collecte des eaux de pluie vers un ouvrage de prétraitement puis diffusion dans la tranchée d'infiltration.
 - b) Ruissellement des eaux de pluie sur l'enrobé étanche pour alimenter directement en surface la tranchée d'infiltration.
- 2 / Stockage temporaire dans le massif.
 - 3 / Infiltration des eaux de pluie dans le sol.

-> Pour plus de renseignements sur la tranchée d'infiltration : cf. fiche technique n°2 de l'ADOPTA sur <https://www.adopta.fr/nos-ressources/>

Retour d'expérience : végétalisation de la cour d'école de Marçais (18) :

La plupart des cours d'écoles sont aujourd'hui faites de surfaces bitumées. Une évolution qui s'est imposée dans les 40 dernières années et qui montre ses limites, car elles constituent des îlots de chaleur (les petits y étant d'autant plus exposés de par leur taille ou leurs activités ludiques, qui les placent à plus grande proximité du sol).

De nombreuses communes réfléchissent à des alternatives pour limiter ces îlots de chaleur et améliorer le confort des élèves, des enseignants ainsi que leur cadre de vie.

La commune de Marçais (305 habitants), sur le Pays Saint Amandois, a initié cette démarche et dispose aujourd'hui d'une cour plus fraîche et en partie désimperméabilisée. A l'initiative de la municipalité et du CPIE Brenne Berry, une visite d'expérience a été organisée sur ce site en novembre 2023.



Crédit photo : ADAR-Civam

L'aménagement concerne une école qui accueille des classes de maternelle + CP/CE1 (50 élèves).

La proposition initiale émane du conseil municipal et répondait à un besoin de modernisation. Les acteurs (enseignants, parents d'élèves...) ont été consultés les uns après les autres sur la base des propositions faites par la municipalité.

Nature des aménagements réalisés :

5 massifs ont été implantés, avec les logiques suivantes :

- Des végétaux de grande taille sur les côtés extérieurs (pour couper la visibilité)
- Une aire avec des copeaux de bois (utilisée pour la lecture ou autres activités).
- Un massif de plantes aromatiques et un autre de petits fruits (éveil des sens et découverte des plantes comestibles)
- Une zone enherbée qui accueille différents jeux.

La municipalité a également mis en place un garage à vélos avec un parcours.

Les enseignants souhaitent conserver une partie des surfaces « en dur » pour pouvoir réaliser certaines activités. C'est de l'enrobé clair qui a été retenu, pour limiter l'accumulation de la chaleur.

Des pergolas ont également été installées sur les bordures et à proximité des ouvertures.

Les travaux ont été réalisés par un paysagiste local.



Crédit photo : ADAR-Civam

Coût des travaux : 78.000€

Reste à charge pour la commune : 60%

Poste le plus cher : enrobé

Subventions mobilisées :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), Fonds Vert (ne sont plus cumulables)
- AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Région Centre VdL (sous réserve)

Soutien administratif possible :

- l'appui du Pays est également mobilisable sur le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)
- dans le Cher, le conseil départemental (à travers l'Agence d'Ingénierie du Cher) peut aider au montage des dossiers.

Une approche globale :

Cet aménagement s'inscrit dans un projet plus global, entrepris il y a une dizaine d'années.

2013 : Installation d'une chaufferie à bois déchiqueté (elle a permis la réalisation d'économies et de financer une partie des travaux suivants)

2017 : isolation des bâtiments

2019 : aménagement d'une partie du bourg

2022 : aménagement de la cour d'école (le processus a duré 1 an, mais prévoir 6 mois de plus avec les demandes de subventions).

Effets indirects :

On remarque que les aménagements se traduisent par une **diversification des jeux** (les enfants ont plus de centres d'intérêts car ils peuvent exploiter les différentes ressources présentes).

Avec les petits outils mis à leur disposition, ils prennent spontanément en charge l'entretien des espaces (par exemple pour remettre sur leur massif d'origine des copeaux des bois dispersés dans les allées). **Globalement, ils sont plus calmes.** Rappelons que la cour d'école, au même titre que la salle de classe, est un lieu de sociabilité et d'apprentissage où le bien être des enfants est essentiel à leur épanouissement.

A l'usage, avec l'enrobé ou les copeaux mis en place autour des portes d'entrée, **les enfants ne se salissent pas plus qu'auparavant !**

Contacts clés localement

Indre Nature et le CPIE Brenne Berry en partenariat avec l'association l'Ail des des ours, peuvent vous accompagner dans votre réflexion sur le choix des aménagements et lien avec les besoins et les usages.

Contacts :

- Gilles Dézécot - Adjoint de direction et chargé de mission Transition écologique - 06 78 20 48 96 – gilles.dezecot@indrenature.net
- Marion Baligand - Responsable pôle Accompagnement des territoires - Référente Eau & Santé Environnement au CPIE Brenne-Berry - 02 54 39 23 43- marion-baligand@cpiébrenne.fr

Pour aller plus loin... :

Ressources et conseils techniques :

- ADOPTA -Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales
: <https://adopta.fr/>
- Ressources de l'EPTB Vienne pour appuyer les communes et intercommunalités dans leurs démarches d'économies d'eau: <https://eptb-vienne.fr/actions-operationnelles>
- CAUE (Conseils et Aménagement, Urbanisme et Environnement)
- Services de l'Etat / DDT /Police de l'eau

Financements :

Les appels à initiatives et appels à projets régulièrement lancés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont une source de financement possible pour ces aménagements : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Le Conseil Départemental de l'Indre met en œuvre des aides financières en lien avec le changement climatique : <https://www.indre.fr/sites/default/files/media/downloads/guide%20des%20aides%20en%20vigueur.pdf>

Le Fonds Vert soutient les actions en lien avec la transition écologique des territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Fiche réalisée avec le soutien de la Fondation Groupe EDF et de la Région Centre - Val de Loire

